

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 09 février 2005 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille cinq et le **mercredi neuf février à 20 heures**, le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : **1^{er} février 2005**

Date d'affichage : 1^{er} février 2005

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Geneviève GUILLOU – Yves FAVIER – Françoise BILLOU – Michèle DANANCIER – Elie BERARD – Joël CORNATON – Gilles DONGUY – Georges LAURENT – Ernest MARQUIS – Isabelle OVIGUE – Jean-Claude GONOD – Christophe HUMBERT.

Absents : Alexandre PROST

Secrétaire : Françoise BILLOU

Le compte rendu de la réunion du 23 novembre 2004 est approuvé à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire a saisi le Tribunal Administratif pour désigner un Commissaire enquêteur. Un premier contact avec le Commissaire – enquêteur a eu lieu pour fixer les dates de l'enquête publique. Celle-ci se déroulera du 01 mars 2005 au 02 avril 2005 pendant les heures d'ouverture de la Mairie, à savoir de 9 heures à 11 heures 30. A noter également, la présence de Monsieur le Commissaire enquêteur le mardi 01 mars, le samedi 12 mars, le jeudi 24 mars et le samedi 02 avril de 9 h à 11h 30.

ZONAGE ASSAINISSEMENT

L'enquête publique sera menée de front avec le PLU. Les Administrations sollicitées, au même titre que le PLU, n'ont déposé aucune observation auprès de la Commune.

DELIBERATION INSTITUANT LE PRINCIPE DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAU SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantations de nouvelles constructions ;

Le Conseil Municipal décide,

- d'instaurer, sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

**SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
- MISE A DISPOSITION DES DONNEES NUMERISEES -**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ **Décide** d'autoriser le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain à transmettre au Syndicat Mixte Bourg Bresse Revermont les données numérisées concernant le cadastre de la Commune ;

**SALLE DES FETES – TARIF SPECIAL POUR LES ASSEMBLEES GENERALES ET
REUNION DES SOCIETES EXTERIEURES**

Le Conseil Municipal,

☞ **Décide** le demi-tarif des salles pour les assemblées générales et réunions des sociétés extérieures du **lundi matin au vendredi midi**.

PROJETS 2005

1 – CIMETIERE

Projet d'un columbarium et d'un aménagement du site

2 - ENVIRONNEMENT

Projet d'aménagement du Bourg

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1- COMITE DES FETES

Cette année, le Comité des fêtes souhaite organiser la vogue sur le terrain communal les 28 et 29 mai prochain. Au programme, feu d'artifice suivi d'un bal populaire et course cycliste le dimanche après-midi pour les enfants.

A ce titre, le Conseil Municipal autorise le déroulement de ces journées au Stade et accorde une subvention exceptionnelle de 1500 euros.

2 – COMMISSION TOURISME

La commission du tourisme est désormais une association dépendant de la Communauté de Communes. Cette commission a pour objectif l'élaboration d'une carte reprenant l'ensemble des villages de la Communauté et faisant apparaître les sentiers de randonnée.

3 – SOUDES ECOLES

Suite à une requête du Président, la municipalité accorde une subvention de 1 500 euros concernant l'organisation d'un voyage à PARIS pour les enfants du CE2, CM1, CM2 et inscrit dans le cadre du projet d'école.

4 – SOCIETE DE PECHE «Le Sevron»

Françoise BILLOUD donne lecture d'un courrier présentant le problème de l'entretien de l'aire du pique-nique et rappelle la convention de mise à disposition de ces parcelles. Le Conseil décide de prendre à sa charge l'entretien qui sera effectué par l'employé communal.